



PROTECTION

Protection des enfants en milieu carcéral

CAMBODGE

Phnom Penh

DURÉE

2016-2017

PARTENAIRES

- L'Association Il Nodo
- LICADHO

BÉNÉFICIAIRES

Les enfants accompagnant leurs mères en prison

Les femmes enceintes incarcérées

FINANCEMENTS

2016 6 000 \$

2017 1 900 \$

TOTAL 7 900 \$

Protection des enfants en milieu carcéral au sein de la prison CC2 de Phnom Penh



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Estimées à 8% de la population carcérale sur le territoire cambodgien, de plus en plus de femmes sont emprisonnées au sein d'un système carcéral essentiellement prévu pour les hommes. Elles sont détenues sur des accusations de trafic de drogue, vol ou prostitution. Parmi ces femmes, plus de la moitié sont privées de liberté sans avoir été jugées.

L'AMADE est à l'origine de la création en 2009 d'une garderie au sein de la prison pour femmes CC2 de Phnom Penh, principale prison du Cambodge, espace dont elle prend en charge le fonctionnement depuis son ouverture aux mères incarcérées et à leurs enfants.

En 2011, grâce à la mobilisation d'ONGs comme l'AMADE le gouvernement Cambodgien a abaissé de 6 à 3 ans l'âge des enfants autorisés à rester en prison avec leurs mères, cette mesure a été doublée d'une grâce Présidentielle en 2015 pour un certain nombre de mères incarcérées, suite à la parution d'un rapport de la LICADHO (Ligue Cambodgienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme) pointant du doigt la situation d'un certain nombre d'enfants

Malgré ces mesures, depuis le deuxième semestre de 2015 le nombre de femmes enceintes et d'enfants nés à l'intérieur des prisons cambodgiennes et accompagnant leurs mères ne cesse d'augmenter. En février 2016 ces prisons comptaient 41 enfants âgés de 0 à 2 ans et 39 femmes enceintes.

Bien que l'âge des enfants pouvant accompagner leur mère en prison ait été réduit de 6 à 3 ans, l'enfermement dans les prisons cambodgiennes ne constitue toujours pas un environnement approprié pour les enfants nés, ou à naître, en raison du manque de nourriture ou d'eau potable, des mauvaises conditions d'hygiène et sanitaires, d'un manque d'accès aux soins de santé, d'un surpeuplement évident et des raisons de sécurité qui en découlent.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Promouvoir les droits des enfants et des femmes en milieu carcéral.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Les femmes sont conscientes de leurs droits et des droits de leurs enfants.
- Les femmes et les enfants ont accès des soins de santé et à une alimentation adéquate.
- Les enfants ont accès à une stimulation précoce et à l'éducation.

ACTIONS PLANIFIÉES

- Suivi permanent des femmes enceintes et des enfants.
- Enregistrement des naissances survenues durant la période d'incarcération.
- Mise en place de solutions de prise en charge alternatives pour les enfants âgés de plus de trois ans.
- Prise en charge alimentaire et remise de kits d'hygiène pour les femmes enceintes et les enfants.
- Accès aux soins médicaux et à la vaccination pour tous les enfants
- Accouchement des femmes en milieu hospitalier .
- Suivi et évaluation du développement de chaque enfant.
- Soins de la petite enfance et mise en œuvre d'activités ludiques.

TÉMOIGNAGES

« ... La mère de Dara a rapidement commencé à prendre toutes sortes de drogue. Et ce jusqu'à son arrestation. En mars 2009, alors qu'elle était enceinte de cinq mois, la mère et le père de Dara ont été arrêté et condamné à 15 ans de prison pour une histoire de meurtre. Dara est née en juillet 2009, quatre mois après l'arrestation de ses parents et malgré le fait qu'il soit faible et souffrant d'une infection pulmonaire, lui et sa mère ont été renvoyés en prison trois jours seulement après l'accouchement.

En raison de ses propres problèmes de santé physique et psychologique, sa mère était parfois incapable de l'allaiter jusqu'à une semaine à la fois et, quand Dara avait 12 mois, elle est devenue si malade qu'elle n'a pas pu l'allaiter pendant un mois. Elle n'a reçu aucun soutien des autorités pénitentiaires et ne pouvait pas toujours se permettre d'acheter des pots pour bébés. Lorsqu'il est passé à la nourriture solide, Dara ne recevait que deux repas quotidiens de la prison généralement de faible valeur nutritionnelle.

En prison, Dara a été enfermée avec sa mère dans une cellule chaude surpeuplée pendant plusieurs heures par jour et a été parfois maltraitée par d'autres femmes détenues et le personnel pénitentiaire. La mère de Dara elle-même a ouvertement admis qu'elle le battait régulièrement, parfois, elle le giflait si fort qu'il tomba et saignait de la bouche et du nez.

Les signes physiques d'abus sur son corps étaient parfois évidents, pourtant les autorités pénitentiaires n'ont pas intervenu avant qu'il ait un an. Lorsqu'ils finirent par intervenir, leur réponse était tout à fait inappropriée, contre-productive et nuisible car lorsque la mère de Dara le battait, les gardiens la battaient à son tour, perpétuant le cycle de la violence.

Dara n'a quitté la prison que deux fois et seulement quand il était si malade et devait être hospitalisé. Mais malgré cela, la prison n'a pas tenu des dossiers médicaux et n'a pas effectué le suivi de son progrès développemental. Le personnel médical de la prison déclare n'avoir remarqué l'incapacité de Dara à parler quand il avait environ deux ans, mais rien n'a été fait pour résoudre le problème.

De plus, lorsque Dara est né, aucune évaluation n'a été effectuée pour déterminer s'il serait approprié pour lui de rester en prison avec sa mère. Ses grands-parents avec qui il vit actuellement n'ont jamais été approchés par les autorités, même s'ils ont dit au personnel de la mère et de la prison dès le début qu'ils étaient prêts à s'occuper de lui.

Il a finalement quitté la prison pour vivre avec ses grands-parents paternels en mars 2013, âgés de trois ans et huit mois. A ce moment, il n'avait pas encore prononcé un seul mot.

Ainsi, les autorités n'ont pas agi quand il est devenu évident que Dara était physiquement maltraité. En effet, les représentants des ONG qui étaient conscients de l'abus ont essayé à maintes reprises de convaincre les autorités pénitentiaires et la mère de Dara de lui permettre de vivre avec sa famille en dehors de la prison, mais sa mère a refusé et les autorités n'ont rien fait pour intervenir.

Lorsque Dara a finalement quitté la prison en Mars 2013, ce n'était pas pour sa sécurité et son bien-être, mais parce qu'il avait plus de trois ans et que la loi ne lui permettait plus de rester en prison avec sa mère».

Témoignage contenu dans le rapport de la LICADHO (Ligue Cambodgienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme) pointant du doigt la situation d'un certain nombre d'enfants, Février 2015.



BUDGET

en dollars

Nutrition et amélioration des conditions d'hygiène pour les femmes et les enfants incarcérés	3200
--	------

Soin de la petite enfance et assistance médicale	4 700
--	-------

TOTAL

en dollars

7 900